La procédure d'expulsion :
Préparer un éventuel départ

1.Les démarches pour retrouver un logement ou un hébergement

Faire une demande de logement social :

- Dès l'assignation, et cela même si vous êtes déjà chez un bailleur social.
- Faire la demande en ligne : *demande-logement-social.gouv.fr*
- Besoin d'aide? vous pouvez aller à un guichet enregistreur (voir QR code).

Pour les salariés du secteur privé d'une entreprise privée (10 salariés minimum) ou d'une entreprise du secteur agricole (50 salariés minimum) plusieurs offres sont proposées par Action Logement :

- AL'IN : **Il faut déjà avoir déjà votre numéro unique de logement social (voir ci-dessus).** Vous pouvez postuler via : *https://al-in.fr*
- Logement abordable : conditions d'éligibilité et candidature via : *https://www.actionlogement.fr/logement*
- Logement temporaire: conditions d'éligibilité et candidature via : *https://www.actionlogement.fr/logement-temporaire*

Consulter les offres de logements sociaux disponibles sur Bienveo :

- Accédez directement aux offres (location ou achat) disponibles des organismes HLM (il faut être éligible au logement social).
- Démarches en ligne via le site : *https://www.bienveo.fr*

Pensez à l'Agence Immobilière Sociale (AIS) :

- Cette association propose la location de logements appartenant à des bailleurs privés,
- Sous conditions de ressources et à des loyers plafonnés,
- Contact : 02.31.86.58.64 ou par mail : contact-ais@solihanormandie.fr

Saisir la commission de médiation DALO/DAHO :

- **Dès la signification du jugement d'expulsion (en résiliation du bail) et dés lors qu'une demande de logement social a été réalisée avant.**
- Permet l'accès à un logement ou à un hébergement pour les ménages identifiés comme prioritaires au titre de la loi.
- Remplir un formulaire (accès par le QR Code) et l'envoyer, une fois complété, au secrétariat de la commission de médiation.

Appeler le 115 :

- **En cas d'urgence :** Si l'expulsion a eu lieu et que vous vous retrouvez sans solution.
- Numéro gratuit (24h/24, 7j/7).

Faire une demande d'hébergement ou de logement adapté auprès SIAO :

- **Cette démarche doit être réalisée avec travailleur social.**
- Cela nécessite plusieurs rendez-vous pour définir l'orientation adaptée à vos besoins.

2.Les leviers pour faciliter l'accès

La garantie visale :

- Une garantie impayé de loyers, gratuite pour rassurer votre futur propriétaire.
- Soumis à conditions.
- Conditions et test d'éligibilité sur le site : *https://site.actionlogement.fr/eligibilite-visale/*

L'avance Loca pass :

- Un prêt à 0 % pour financer gratuitement votre dépôt de garantie (caution).
- Soumis à conditions.
- Conditions et test d'éligibilité sur le site : *https://locapass.actionlogement.fr*

Le FSH accès :

- Une aide financière, **soumis à conditions de ressources**, pour payer le dépôt de garantie, le 1er mois de loyer ou l'équipement de première nécessité, avoir un garant, par exemple.
- Pour en bénéficier : Contactez un travailleur social au 02.32.31.97.17